



Réponse de la Direccte favorable mais l'entreprise abandonne

Par **wenlic**, le **06/06/2017** à **22:33**

Bonjour,

J'aimerais savoir si quelqu'un pourrait m'éclairer sur cette situation.

J'ai eu mon diplôme Doctorat octobre 2016, puis j'ai eu un contrat de CDI (au mois de décembre 2016. Mais mon statut d'immigration (titre de séjour 'Scientifique') ne me permet pas de travailler dans le secteur privé. On a donc demandé auprès de la Préfecture d'un changement de statut en qualité 'Salarié'.

L'avis reçu de la Direccte est favorable, mais le problème est que l'entreprise ne peut pas me proposer de contrat de suite, car ils n'ont plus de projets.

Dans cette situation, je pourrai changer de l'entreprise?

Le RCPC mentionné 'autorisé à travailler' d'une durée de 3 mois est toujours valable?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.